

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article12566>

Des étudiants chercheurs interdits de labo

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : vendredi 29 janvier 2010

Spyworld Actu

L'accès au laboratoire et salles informatiques a été supprimé les soirs et week-end à des étudiants étrangers sur ordre d'une directive ministérielle.

Privés de labo pour cause de nationalité ? Une [trentaine d'étudiants](#) algériens et iraniens de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ([INRIA](#)) n'ont plus accès à la salle informatique de l'établissement le soir et le week-end. Un badge restrictif le leur interdit. La raison ? L'application d'une circulaire ministérielle, mesure légale de protection contre la menace terroriste et l'espionnage industriel. Explications.

Selon les critères du secrétariat général de la défense nationale ([SGDN](#)), l'INRIA est un [établissement à régime restrictif](#) (ERR). Certaines de ses activités, comme le pilotage de drones, la simulation nucléaire ou l'étude de virus informatiques, sont jugées "sensibles" par le ministère de la Défense et nécessitent une vigilance particulière. Cette surveillance rapprochée, qui vise à protéger les intérêts fondamentaux de la Nation, est décrite dans la directive 486 du SGDN. Puis, c'est au chef de sécurité - défense de chaque établissement de "traduire cette directive pour qu'elle soit adaptée et applicable au site", explique Bertrand Wallrich, responsable sécurité-défense de l'INRIA de Nancy.

Un dispositif restrictif en place depuis 1993

Ces règles restrictives s'appliquent aux accès aux bâtiments et à l'accueil des ressortissants étrangers, principalement. Les habilitations, complètes ou partielles, sont données individuellement et en fonction de la mission du chercheur, de son thème de recherche, de la sensibilité du thème de recherche dans son pays, de la collaboration industrielle, d'une activité antérieure au sein d'une entreprise concurrente... Mais si ce criblage s'applique à tous les ressortissants étrangers, il ne concerne pas les Européens. "Le ministère estime que compte tenu des collaborations existantes entre les pays de l'Union européenne, le risque terroriste est faible", explique Bertrand Wallrich.

L'application de la directive 486 est en vigueur depuis au moins 1993. Pourquoi la polémique qui secoue le site de Nancy ressort-elle des cartons aujourd'hui ? "Les avis restrictifs à l'égard des ressortissants étrangers ont été posés depuis de nombreux mois mais, faute de temps, ils viennent seulement d'être mis en oeuvre. Il y a donc eu un décalage entre l'arrivée des chercheurs étrangers et leur accès limités aux bâtiments", déplore le chef de la sécurité-défense de Nancy.

Post-scriptum :

<http://www.lexpress.fr/actualite/so...>